

Puisez dans votre épargne pour payer vos dépenses à la retraite.

Le moment venu, vous prendrez votre retraite et au lieu de recevoir un salaire, vous devrez probablement utiliser votre épargne. Il existe plusieurs options de revenu de retraite et vous devez choisir celle qui répond le mieux à vos besoins. Ces options incluent le fonds enregistré de revenu de retraite (FERR), le fonds de revenu viager (FRV) et le plan de retraits automatiques (PRA).

Voici quelques renseignements concernant chaque option :

- Pour les REER et les RPDB
- Également pour les régimes d'épargne immobilisés (tels que le régime de pension agréé (RPA) dans les provinces où il est possible de débloquer les fonds.
- Retrait minimum annuel
- Pas de retrait maximal

- Pour l'épargne immobilisée (d'un RPA)
- Retrait minimum annuel
- Il y a en général un retrait maximal annuel

- Il vous permet de conserver l'épargne dans votre REER ou votre RPDB et de retirer l'argent au besoin, jusqu'à ce que vous choisissiez une option de revenu de retraite.

- Les rentes viagères sont les rentes les plus souvent souscrites.
- Il s'agit d'un contrat souscrit auprès d'une compagnie d'assurance dans le cadre duquel vous remettez votre épargne à la compagnie d'assurance qui en échange vous verse un revenu garanti régulier à vie.
- Vous pouvez ainsi vous garantir, ainsi qu'à votre conjoint, un revenu viager, mais le revenu est réduit.

Il y a beaucoup d'éléments à prendre en considération donc ne prenez pas votre décision à la dernière minute. Souvent, plus d'une seule option pourrait vous convenir. Vous pouvez combiner les options pour générer un revenu de retraite – et c'est l'occasion idéale de faire appel aux compétences et aux connaissances d'un conseiller.

Essayez notre outil d'options de revenu à manuvie.ca/optionsrevenu pour en savoir les options qui s'offrent à vous.